

La promotion suivante est destinée à être diffusée au Canada et aux États-Unis dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador et dans les États du Connecticut, du Maine, du Massachusetts, du New Hampshire, de New York, du Rhode Island et du Vermont seulement, et doit être interprétée et évaluée conformément à la loi canadienne. Ne poursuivez pas votre visite de ce site de promotion à moins que vous ne soyez un résident légal du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard ou de Terre-Neuve-et-Labrador ou d'un des États du Connecticut, du Maine, du Massachusetts, du New Hampshire, de New York, du Rhode Island ou du Vermont et que vous y résidez.

RÈGLEMENT OFFICIEL - CONCOURS D'APPARTENANCE COMMUNAUTAIRE IRVING OIL - (« RÈGLEMENT OFFICIEL »)

Le concours d'appartenance communautaire Irving Oil 2020 (le « Concours ») est parrainé par Irving Oil Marketing, GP au Canada et Irving Oil Marketing, Inc. aux États-Unis (« Irving ») et est administré par WSP International Limited (l'« Administrateur »). Irving ci-après sera dénommé le « Commanditaire ».

La participation au concours constitue l'accord complet et inconditionnel du participant (« vous » ou « votre ») et l'acceptation du présent règlement officiel, y compris les décisions des juges, qui sont définitives sur toutes les questions relatives au concours.

1. Informations de base : Ce concours est une promotion de « reconnaissance » offerte par le commanditaire pour aider les clients, leurs amis, les membres de leurs familles et les travailleurs essentiels qui ont contribué à renforcer et à soutenir leur communauté d'une façon ou d'une autre pendant la pandémie de la COVID-19. Vous pouvez automatiquement être inscrit(e) au tirage pour avoir la chance de gagner l'un des prix, comme décrit dans la Règle 5 ci-dessous. Les lauréats hebdomadaires (« nominateurs ») seront invités à nommer un ami, un membre de la famille, un associé ou toute autre personne (« candidat ») qui, selon eux, mérite un prix. Si vous êtes tiré(e) au sort pour un prix hebdomadaire, le nominateur et le candidat (les « gagnants ») recevront un prix. Voir la Règle 5 ci-dessous pour connaître les détails complets du prix.

Aucun achat n'est nécessaire. Faire un achat n'augmentera pas vos chances de gagner un prix. Toutes les questions, préoccupations ou commentaires concernant le concours peuvent être envoyés à gamemaster@irvingfun.com ou par courrier prépayé expédié à « Irving Community Strength Contest, c/o P.O. Box 3009 MIP, Markham, ON L3R 6G4 ».

2. Dates du concours : Le concours commence à 00 h 00 min 01 s, heure normale de l'Atlantique (« AST ») le 26 mai 2020 (la « date de début du concours ») et se termine à 23 h 59 min 59 s AST le 20 juillet 2020 (la « date de fin du concours »). La période allant de la date de début du concours à la date de fin du concours est appelée « période du concours ». Irving se réserve le droit de prolonger la durée du concours.

3. Qui peut participer : Le concours est ouvert à tous les résidents légaux des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador et à tous les résidents légaux des États du Connecticut, du Maine, du Massachusetts, du New Hampshire, de New York, du Rhode Island et du Vermont, qui ont atteint l'âge de la majorité à la date du début du concours, dans la province ou l'État où ils résident. Les employés du commanditaire, ses affiliés et agents, les sous-traitants et les membres de la famille immédiate (définis comme les parents, les enfants, les frères et sœurs et le conjoint) de chaque employé, ainsi que les personnes avec lesquelles ces employés sont domiciliés, ne sont pas autorisés à participer.

4. Comment participer : Vous pouvez participer au concours en visitant www.irvingoil.com/strong. Une inscription par personne et par ménage pour la durée de la période du concours. Suivez les instructions pour terminer votre inscription en ligne. Il vous sera demandé d'indiquer votre nom, votre adresse électronique et votre adresse postale complète. De plus, il vous sera demandé d'indiquer le prénom et le nom de votre candidat. Vous devez inclure un message personnel expliquant pourquoi vous avez choisi votre candidat (maximum 800 caractères). **Important :** Vous devez également avoir coché la case déclarant que vous reconnaissez et avez lu,

compris et êtes d'accord avec le présent règlement officiel. Vous recevrez un lien pour consulter les règles en ligne. Une fois terminé, cliquez sur SOUMETTRE et vous serez automatiquement inscrit(e) au concours.

5. Détails du prix : Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la période du concours. Il y aura un total de treize (13) prix à décerner. Les tirages au sort seront réalisés le 21 juillet 2020 comme indiqué dans le Tableau 1 ci-dessous. Tous les tirages au sort auront lieu dans les bureaux des administrateurs à Markham, ON à 16 h 00 HNA.

Prix hebdomadaires - Carte-cadeau Irving Oil de 50,00 \$ pour vous et carte-cadeau Irving Oil de 50,00 \$ pour votre candidat : Les personnes mises en candidature seront admissibles à recevoir une carte-cadeau Irving d'une valeur de cinquante dollars (50,00 \$). Leurs candidats seront également admissibles à recevoir une carte-cadeau Irving d'une valeur de cinquante dollars (50,00 \$). Les conditions générales des cartes-cadeaux s'appliquent, voir la carte-cadeau pour plus de détails. Les chances de gagner un prix hebdomadaire dépendent du nombre total de participations admissibles reçues avant chaque tirage.

Don communautaire de 500,00 \$: Cinq (5) candidats tirés au sort parmi toutes les inscriptions reçues pendant la période du concours pour décerner cinq (5) prix d'un don communautaire de 500 \$. Cinq cents dollars (500,00 \$) seront remis sous forme de chèque à l'ordre d'un organisme de bienfaisance, d'un groupe ou d'un organisme communautaire choisi par le commanditaire et le candidat. Le commanditaire doit approuver la sélection d'un organisme de bienfaisance, d'un groupe ou d'une organisation. Les chances de gagner un don communautaire de 500 \$ dépendent du nombre total de candidats admissibles reçus pendant la période du concours.

Les prix doivent être acceptés tels quels et ne sont pas transférables. Aucune substitution de prix ou rachat en espèces n'est autorisé, sauf dans les cas prévus aux présentes. Valeur approximative totale de tous les prix disponibles : 3 300,00 \$CDN .

Tableau 1 - Calendrier de tirage au sort :

Description du prix	Valeur du prix	Quantité	Date du tirage
Carte-cadeau Irving Oil de 50,00 \$ pour vous et carte-cadeau Irving Oil de 50,00 \$ pour votre candidat	100,00 \$	8	1 gagnant tiré au sort les 2 juin, 9 juin, 16 juin, 23 juin, 30 juin, 7 juillet, 14 juillet et 21 juillet 2020
500,00 \$ de don communautaire	500,00 \$	5	21 juillet 2020
Total :		13	

6. Notification et rachat : Comme condition d'attribution d'un prix, le gagnant potentiel doit remplir, dans les deux (2) jours suivant la réception, la déclaration de conformité, de décharge et d'indemnisation du commanditaire (« **formulaire de décharge** ») en vertu de laquelle, entre autres, le gagnant confirme sa conformité et son éligibilité au présent règlement officiel et libère le commanditaire, l'administrateur et toute autre partie à la promotion de ce qui précède, de toute responsabilité découlant de ou liée à la participation au concours ou à l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix (ou d'une partie de celui-ci). Pour les prix canadiens, les gagnants doivent correctement répondre, sans aide, à une question d'habileté mathématique. Vous n'êtes pas un(e) gagnant(e) tant que vous ne vous êtes pas entièrement conformé(e) au règlement officiel et que tous les processus d'attribution ne sont pas terminés. Si un gagnant potentiel ne retourne pas le formulaire de décharge, la preuve d'identité requise et/ou tout autre document raisonnablement requis par le commanditaire conformément au présent règlement officiel, ou s'il s'avère qu'il a enfreint de quelque façon que ce soit le règlement officiel du concours, ou si une notification de prix du commanditaire est retournée comme non livrable, le gagnant potentiel sera disqualifié.

et sera réputé avoir perdu le prix en question. En cas de forfait, le commanditaire peut organiser un tirage au sort pour sélectionner un autre gagnant. Si un lauréat n'a pas atteint l'âge de la majorité (un « mineur »), un parent ou le tuteur légal du mineur doit signer tous les documents requis au nom de ce mineur admissible. Les prix seront expédiés par courrier de première classe ou par courrier aux adresses fournies. Si le gagnant du prix ne fournit pas l'adresse postale complète du candidat, le prix du candidat sera expédié à l'adresse indiquée pour le gagnant du prix. Dans le cas où le candidat ne fournirait pas le numéro de téléphone ou l'adresse électronique du candidat, le nominateur sera contacté pour prendre contact avec le candidat. Toute adresse postale incorrecte ou toute adresse entraînant la non-remise du prix ne relève pas de la responsabilité du commanditaire ou des administrateurs et le prix peut ne pas être attribué. Le commanditaire et les administrateurs ne sont pas responsables de tout courrier perdu ou non livré. Prévoyez quatre (4) à six (6) semaines pour la livraison des prix. Tous les prix peuvent ne pas être attribués et/ou échangés.

TOUS LES PRIX SONT FOURNIS « TELS QUELS » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE. EN ACCEPTANT UN PRIX, LE GAGNANT ET/OU LE CANDIDAT RECONNAÎT QUE LES PARTIES DE PROMOTION N'ONT EN AUCUN CAS FAIT, ET NE SONT EN AUCUNE MANIÈRE RESPONSABLES DE TOUTE REPRÉSENTATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, EN FAIT OU EN DROIT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, UNE GARANTIE DE QUALITÉ, DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE CONDITION MÉCANIQUE.

8. Publicité : La participation au concours constitue une autorisation pour le commanditaire d'utiliser le nom, la ressemblance, la voix et les commentaires de tout gagnant d'un prix à des fins publicitaires et promotionnelles partout dans le monde, sans limitation et sans compensation supplémentaire, sauf si la loi l'interdit. Les noms des lauréats peuvent être publiés sur des sites Web ou des comptes de réseaux sociaux gérés par Irving.

9. Chances : Les chances de gagner un prix hebdomadaire dépendent du nombre total de participations admissibles reçues avant chaque tirage. Les chances de gagner un don communautaire de 500 \$ dépendent du nombre total de candidats admissibles reçus pendant la période du concours.

10. Restrictions : Les éléments suivants sont interdits et entraîneront la disqualification automatique du concours : (1) utiliser toute méthode qui augmente artificiellement les chances de gagner; (2) le non-respect du présent règlement officiel; et (3) tout autre acte que le commanditaire détermine à sa seule discrétion comme compromettant l'intégrité ou le bon déroulement du concours.

11. Vie privée : Le commanditaire recueillera des données personnelles sur vous et votre candidat pour l'administration du concours et à des fins d'étude de marché intérieur. Vous pouvez spécifiquement demander à être complètement retiré(e) de la participation au Concours conformément à la Règle 13 ci-dessous. Aucune de ces données personnelles ne sera transférée ou vendue à un tiers, sauf dans les circonstances suivantes :

- lorsque vous nous autorisez à le faire;
- lorsque, de bonne foi, nous pensons que la loi exige la divulgation;
- aux sociétés affiliées, à condition que nos sociétés affiliées et leurs agents et conseillers et leurs employés respectifs ne soient pas autorisés à utiliser les informations à d'autres fins que celles décrites dans le présent règlement officiel; et
- à nos agents respectifs à des fins de traitement des données, à nos conseillers professionnels et agences de promotion et de marketing respectifs, à condition que ces agents, conseillers professionnels et agences de promotion et de marketing ne soient pas autorisés à utiliser les informations à d'autres fins que celles décrites dans le présent règlement officiel.

Le commanditaire peut faire correspondre les informations agrégées d'utilisation statistique aux paramètres établis par des tiers, sans divulguer d'informations sur l'utilisateur. Ces informations ne contiendront aucune information personnellement identifiable. Le commanditaire peut partager des informations agrégées avec des partenaires commerciaux, des sites comarqués, des commanditaires participants et des annonceurs; cependant, ces informations agrégées ne contiendront pas d'informations personnellement identifiables.

12. Liste des gagnants : Une copie du règlement officiel complet est disponible en ligne sur www.irvingoil.com/strong ou peut être demandée lorsque vous nous envoyez un courriel à gamemaster@irvingfun.com. Les noms des gagnants peuvent être demandés lorsque vous nous envoyez un courriel à gamemaster@irvingfun.com.

13. Retrait : Vous pouvez à tout moment vous faire retirer du concours en envoyant un courriel à mail à gamemaster@irvingfun.com.

14. GÉNÉRAL :

LIMITATIONS : Les parties libérées (définies ci-dessous) ne sont pas responsables des blessures ou des dommages aux personnes ou aux biens qui peuvent être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation d'un participant au concours ou par le téléchargement de matériel à partir des serveurs du commanditaire ou à partir de tout autre site Web, que le matériel ait été préparé par le commanditaire ou un tiers. Les parties libérées ne sont pas responsables : (i) des transmissions ou des entrées électroniques qui sont perdues, en retard, volées, incomplètes, illisibles, endommagées, tronquées, détruites ou mal acheminées; (ii) des problèmes ou dysfonctionnements techniques, erreurs, omissions, interruptions, suppressions, défauts, retards dans le fonctionnement de la transmission, échecs de communication, destructions ou accès ou modifications non autorisés des entrées, quelle qu'en soit la cause; (iii) du matériel, des réseaux, des logiciels ou des transmissions téléphoniques défectueux ou indisponibles, (iv) des dommages causés à l'ordinateur des participants ou de toute personne et/ou à son contenu; (v) des inscriptions soumises d'une manière qui n'est pas expressément autorisée par ces règles; ou (vi) des informations d'entrée incorrectes ou inexactes, qu'elles soient causées par des participants ou par l'un des équipements ou programmes associés ou utilisés dans le cadre du concours, ou (vii) des autres causes indépendantes de la volonté raisonnable du commanditaire qui compromettent l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de ce concours. Toutes les inscriptions incomplètes ou non conformes seront disqualifiées. Si, pour une raison quelconque, ce concours ne peut pas être exécuté comme prévu, y compris, mais sans s'y limiter, à cause d'une infection par un virus informatique, des bogues, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, des défaillances techniques ou toute autre cause indépendante de la volonté raisonnable du commanditaire, qui compromet ou affecte la sécurité, l'administration, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite du concours, ou si le concours est compromis ou est techniquement corrompu de quelque manière que ce soit, par voie électronique ou autre, le commanditaire se réserve le droit de modifier ou de résilier le concours.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ : EN PARTICIPANT AUX CONCOURS, VOUS ACCEPTEZ DE LIBÉRER ET DE TENIR LE COMMANDITAIRE, L'ADMINISTRATEUR, LES DIRIGEANTS, LES ADMINISTRATEURS, LES ACTIONNAIRES, LES AGENTS, LES ENTREPRISES PARENTES, LES AFFILIÉS, LES FILIALES, LES AGENCES PUBLICITAIRES, DE PROMOTION, D'APPLICATION ET LES CONSEILLERS JURIDIQUES (COLLECTIVEMENT LES « **PARTIES LIBÉRÉES** »), DE TOUT(E) PERTE, DOMMAGE, COÛT, DÉPENSE, RESPONSABILITÉ, RÉCLAMATION ET ACTION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (Y COMPRIS SANS LIMITATION, LES DOMMAGES MATÉRIELS, DOMMAGES PERSONNELS ET/OU LE DÉCÈS, DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS) OU LES DOMMAGES PUNITIFS, LES FRAIS D'AVOCAT ET LES FRAIS DE JUSTICE) DÉCOULANT DE OU EN LIEN AVEC LA PROMOTION, L'EXÉCUTION OU L'ADMINISTRATION DES CONCOURS, VOTRE PARTICIPATION AUX CONCOURS OU L'ACCEPTATION, LA POSSESSION, L'UTILISATION, LA NON-UTILISATION OU LE MAUVAIS USAGE DE TOUT PRIX, LA PARTICIPATION À OU LE VOYAGE VERS UNE TOUTE ACTIVITÉ LIÉE À DES CONCOURS, MÊME SI CELA EST CAUSÉ PAR LA NÉGLIGENCE DES PARTIES LIBÉRÉES. LA PRÉSENTE DÉCHARGE ET LA RENONCIATION DOIVENT ÊTRE AUSSI LARGES QUE LA LOI LE PERMET.

INDEMNITÉ : EN PARTICIPANT, VOUS ACCEPTEZ EN OUTRE D'INDEMNISER ET DE DÉCHARGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ LES PARTIES PROMOTIONNELLES ET LEURS AGENTS RESPECTIFS, REPRÉSENTANTS, DIRIGEANTS, DIRECTEURS, ACTIONNAIRES ET EMPLOYÉS EN CAS DE BLESSURE, PERTE, DOMMAGE, RÉCLAMATION, ACTION ET RESPONSABILITÉ LIÉE AUX CONCOURS OU AUX PRIX.

MISE EN GARDE : TOUTE TENTATIVE PAR TOUTE PERSONNE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT TOUT SITE WEB OU D'AUTREMENT CORROMPRE LES CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DES CONCOURS PEUT ÊTRE UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET CIVILES. DANS LE CAS OÙ UNE TELLE TENTATIVE SERAIT FAITE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER, DE POURSUIVRE ET D'OBTENIR DES DOMMAGES-INTÉRÊTS AUPRÈS DES PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

LITIGES : S'IL OU ELLE N'EST PAS RÉSOLU(E) PAR DES DISCUSSIONS DIRECTES, TOUT DIFFÉREND OU TOUTE RÉCLAMATION DOIT ÊTRE RÉSOLU(E) PAR UN ARBITRAGE DE LIAISON FINALE AVEC UN ARBITRE EXPÉRIMENTÉ AGRÉÉ POUR PRATIQUER LE DROIT AU NOUVEAU-BRUNSWICK OU DANS LE NEW HAMPSHIRE. LES RECOURS SONT SOUMIS À TOUTES LES LIMITATIONS ET LIBÉRATIONS ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTES RÈGLES OFFICIELLES, LIMITÉES AUX DOMMAGES RÉELS À NOS FRAIS ET NE DOIVENT, EN AUCUN CAS, INCLURE DES DOMMAGES PUNITIFS, EXEMPLAIRES, INDIRECTS OU ACCESSOIRES, LES FRAIS D'AVOCAT OU AUTRES FRAIS, OU CONSTITUER UNE RÉCLAMATION, OU TOUTE MESURE INJONCTIVE OU ÉQUITABLE.

EN PARTICIPANT AUX CONCOURS, VOUS ACCEPTEZ QUE DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE : (A) TOUS LES DIFFÉRENDS, RÉCLAMATIONS ET CAUSES D'ACTION DÉCOULANT DE OU LIÉS AUX CONCOURS, OU TOUT PRIX ATTRIBUÉ, SERONT RÉSOLUS INDIVIDUELLEMENT, SANS RECOURS À TOUTE FORME D'ACTION COLLECTIVE; ET (B) VOS RECOURS SONT LIMITÉS À UNE RÉCLAMATION POUR DOMMAGES ÉCONOMIQUES (LE CAS ÉCHÉANT) ET VOUS RENONCEZ IRRÉVOCABLEMENT À TOUT DROIT DE RECHERCHER UNE MESURE INJONCTIVE OU ÉQUITABLE.

Pour toute divergence entre la version anglaise et la version française du règlement, la version anglaise prévaudra.

Commanditaire : Irving Oil Marketing, GP, Saint John, Nouveau-Brunswick, Canada/Irving Oil Marketing, Inc., Portsmouth, New Hampshire, États-Unis

Administrateur : WSP International Limited, Markham, ON, Canada.